



**Noms des zones d'emploi**  
**Densité de population (2012) :**

- de 188 à 560 hab/km<sup>2</sup>
- de 111 à 187 hab/km<sup>2</sup>
- de 65 à 110 hab/km<sup>2</sup>
- de 32 à 64 hab/km<sup>2</sup>
- de 16 à 31 hab/km<sup>2</sup>

(Classification par méthode des seuils naturels)

**■** Future région Auvergne-Rhône-Alpes

**■** Préfecture de région

**■** Préfecture

**•** Sous-préfecture

Définition zone d'emploi (INSEE) : "Espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Le découpage actualisé se fonde aussi sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs."